

COMMUNE D'HENSIES

Procès-verbal du Conseil communal

25 novembre 2019

Présents:

MM. Eric THIEBAUT, Bourgmestre,
Norma DI LEONE, 1ère Échevine,
Eric THOMAS, Cindy BERIOT, Yvane BOUCART, Échevins,
Fabrice FRANCOIS,
Myriam BOUTIQUE, Caroline HORGNIÉS, Yüksel ELMAS, Gaétan BLAREAU,
Carine LAROCHE, Michaël DEMOUSTIER, André ROUCOU, Jean-Luc PREVOT,
Bernadette DEWULF, Lindsay PISCOPO, Ingrid LEROISSE Conseillers
communaux
Sylvie DUPONT, Christian GODRIE, Oriana NANI, Georgette DELATOUR,
Jena KOBEL, Laurent DEHON, Filippina VALENTI Conseillers de l'Action
Sociale

Jean-Pierre Landrain, Directeur général ff.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la démocratie locale et de
la décentralisation, la séance est ouverte et présidée par M. Eric
THIEBAUT, Bourgmestre.
M. Jean-Pierre Landrain, assiste à la séance en tant que Secrétaire.

Remarque(s) :

SÉANCE PUBLIQUES

1. Rapport 2019 des synergies Commune - CPAS

Vu le CDLD;

Vu l'article 26bis, par. 5, al.2 et 3, de la loi organique des CPAS;

Considérant le chapitre 3 du ROI du Conseil communal de Hensies adopté le 25 mars 2019 et approuvé par la
tutelle le 30 avril 2019 ;

Considérant le rapport de synergies Commune - CPAS dressé par le Comité de concertation en date du
25 octobre 2019 ;

Le Comité de concertation,

Après examen et discussion ;

ETABLIT LE RAPPORT SUIVANT *sur les synergies existantes et les économies d'échelle, suppressions des doubles
emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la commune :*

*Afin d'améliorer la qualité des services offerts, la cohérence entre la commune et le CPAS est essentielle et ne
peut être réellement atteinte que s'il existe un dialogue efficace et une réelle confiance entre les institutions
communales.*

*Le développement des économies d'échelle est manifestement favorisé grâce aux bons contacts entre le
Bourgmestre et le Président du CPAS. La présence de ce dernier au sein du Collège communal permet d'avoir
un contact hebdomadaire avec l'exécutif communal.*

*Depuis plusieurs années, on peut ainsi constater une collaboration active et un développement important des
activités menées conjointement par les deux administrations, à savoir :*

- *mise à disposition gratuite du C.P.A.S. de l'ancienne Maison communale de Thulin ; ce
dernier se charge du petit entretien et du nettoyage l'ensemble des locaux ;*
- *mise à disposition du C.P.A.S. du local communal du « Relais Citoyen » pour l'organisation
d'ateliers créatifs et des réunions du Conseil communal des aînés ;*
- *marchés publics en commun déjà réalisés les années précédentes : assurances, téléphonie,
médecine du travail ... ;*

- *marchés publics en commun réalisés en 2019 : audit sur l'optimisation des charges patronales et étude sur le financement d'un second pilier de pension pour les agents contractuels ;*
- *réunion de travail entre services du personnel (statuts, règlements de travail, nouveaux projets ...) ;*
- *collaboration au niveau de la mobilité du personnel ;*
- *renfort occasionnel nécessaire en personnel entre administration en cas de surcharge de travail ou d'absence de longue durée ;*
- *cession de points APE entre les deux administrations ;*
- *avance de trésorerie entre les deux administrations ;*
- *formations communes (ex : formation à l'accueil) ;*
- *service interne de prévention et de protection des travailleurs (SIPP) commun aux deux administrations ;*
- *dans le cadre de la politique commune d'insertion professionnelle, d'engagements de bénéficiaires du R.I.S. sous la forme de contrats art. 60 §7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale mis à disposition notamment des services voirie et entretien de la commune, des écoles communales et du Centre sportif communal ;*
- *organisation en commun d'activités extrascolaires ;*
- *renouvellement d'un Conseil de l'Action Sociale des Enfants impliquant, de par son organisation et les activités qui sont organisées, le C.P.A.S., l'Administration communale ainsi que les différentes écoles de l'entité, tous réseaux confondus ;*
- *participation du CPAS au Plan de cohésion sociale communal qui soutient certaines missions du CPAS dont notamment la réinsertion professionnelle, le transport social, l'aide à domicile de seniors et de familles en difficulté ou grande précarité ... ;*
- *mise à disposition de la commune du taxi social pour des transports pour certaines activités dans le cadre de l'accueil extrascolaire et du Plan de cohésion sociale ;*
- *organisation d'une réception commune pour le personnel communal, enseignants, du CPAS, de la police de proximité, de l'ALE, du Centre sportif communal pour la remise des vœux ;*
- *coopération dans le cadre de l'activation du Plan d'Urgence Communal ;*
- *gestion de la salle Roi Baudouin ;*
- *handicontact : désignation d'un agent en commun ;*
- *information de la population en commun via le bulletin communal « L'Entité » ;*
- *site internet commun « hensies.be » ;*
- *mise à disposition du CPAS du logement communal sis rue Feron Moustier 4 à Thulin complètement rénové et transformé en logement d'urgence (subside Loterie nationale pour la rénovation et l'équipement) ;*
- *participation du CPAS et de personnel volontaire du CPAS dans l'organisation du marché de Noël et de Hensies-plage ;*
- *aide spécifique régulière aux écoles de l'entité et à l'extrascolaire communal d'une puéricultrice du CPAS ;*
- *mise à disposition par le CPAS d'une assistante sociale mi-temps à la Commune pour la crèche et le préguardiennat ;*
- *mise à disposition par la Commune d'un animateur, à raison d'une demi-journée par semaine, afin de mener à bien des actions sociales auprès d'un public masculin le plus fragilisé ;*
- *plan « Clusters » : collaboration au point de vue réinsertion sociale entre les CPAS de Hensies, de Honnelles et de Quiévrain avec la création de deux emplois interCPAS ;*
- *service « Buanderie Repassage » du CPAS assure la lessive et le repassage du linge communal, des écoles, des garderies, du Centre sportif communal et de la cuisine collective du CPAS de Quiévrain.*

Le Conseil communal PREND Connaissance du rapport 2019 des synergies Commune-CPAS dressé par le Comité de concertation le 25 octobre dernier.

SÉANCE A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Le Secrétaire,

Le Président,
